

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIV

MONTRÉAL, VENDREDI 10 AOUT, 1894

No 24

ÇA ET LA

Les affaires financières de Montréal, sont réellement entre bonnes mains. L'indiscrétion d'un confrère qui a publié la correspondance échangée entre le président du comité des Finances et M. L. A. Hart, au sujet des conditions de l'emprunt projeté de \$2,000,000, nous a révélé ce fait, que le conseiller responsable des finances de la ville, n'entendait négocier l'emprunt qu'avec des personnes ou des institutions qui lui paraîtraient dignes de confiance. On se demandait s'il n'y avait pas excès de sollicitude de la part de M. Hurteau, lorsqu'il refusait ainsi de communiquer le cahier des charges de l'emprunt à quelqu'un qui pouvait devenir soumissionnaire. L'échevin en question a répondu à cette inquiétude en faisant dire dans la *Presse*, qu'il avait dû prendre des précautions dans le but d'empêcher les banquiers de Montréal de se concerter pour offrir un taux au-dessous du pair. Si c'est là l'explication de sa lettre à M. Hart, comme cela en a tout l'air, il est assez difficile de s'en déclarer satisfait.

Le résultat, nous l'avons dit, est remarquablement beau, si l'on ne considère que sa relation avec les emprunts précédents. Mais si on le jugeait d'après les cotes du 4 p. c. émis antérieurement, sur le marché de Londres, il n'y aurait pas lieu de trop s'enorgueillir. En effet, le jour où l'on acceptait la soumission de la Banque de Montréal à 101,1[5], le 4 p. c. de Montréal était coté à Londres 106. La banque fait donc incontestablement une bonne affaire, soit qu'elle veuille garder les titres de l'emprunt en portefeuille, puisqu'elle a des millions dont elle ne sait comment tirer parti; soit qu'elle veuille les passer au public, puisqu'elle a, dans ce dernier cas, une marge de 4 4[5] p. c. pour couvrir les frais de cette émission.

Le plan définitif du comité des Finances pour se procurer de nouveaux fonds vient enfin de voir

le jour. Il consiste : 1o dans l'augmentation de la taxe d'eau, portée à 10 p. c. au lieu de 7½ p. c. ; 2o dans l'imposition d'une taxe de licence sur les courtiers, commissionnaires, prêteurs d'argent, et buanderies ; 3o dans l'imposition d'une taxe sur les poteaux et les fils des compagnies de télégraphe, de téléphone et de lumière électrique, sauf ceux qui servent à éclairer les rues. Et 4o dans de petits réajustements de taxes diverses, entr'autres, sur les baignoires privées qui seraient taxées de \$1.00 par année.

Nous protestons contre l'imposition d'une taxe de \$100 par année sur les courtiers et les commissionnaires. Ce sont des commerçants qui paient, comme les autres une taxe d'affaires de 7½ p. c. sur leur loyer. Si l'on prétend que leur loyer n'est pas proportionné à leur chiffre d'affaires, puisqu'ils n'ont besoin— nous parlons spécialement pour les courtiers— que d'un bureau au lieu d'un magasin, nous répondrons que leur chiffre d'affaires n'est pas proportionné— suivant le taux général du commerce— au chiffre de leurs bénéfices. Un négociant de gros qui a un magasin et de la marchandise, réalise de 15 à 20 p. c. Le courtier qui fait dans la même ligne, réalise de 1 à 2 p. c. et quelquefois moins. Les commissionnaires, en général, sont tenus d'occuper un magasin où ils reçoivent, soit la marchandise à vendre, soit les échantillons ; ce ne serait donc pas équitable de les taxer deux fois.

Notre avis est qu'il faut autant que possible s'en tenir à l'augmentation de la taxe d'eau. Et si la population ouvrière s'en plaint, ne pourra-t-on pas lui dire que, après tout, c'est elle qui est responsable de l'état actuel des finances civiques et qu'elle devrait, par conséquent, fournir une part raisonnable des nouvelles taxes. Ce n'est, en effet, que, grâce aux votes des ouvriers que l'administration extravagante des quatre à cinq dernières années a été possible ; et c'est à leur donner du travail qu'ont été employés et que seront employés les capitaux

empruntés par la ville. Ils en ont eu le bénéfice, ils doivent en porter au moins leur bonne part du fardeau.

P. S.—Depuis que ce qui précède a été écrit, le conseil de ville a décidé de ne pas augmenter la taxe d'eau.

Le bruit de la démission de M. Hall, trésorier provincial, s'accroît chaque jour. On mentionne, comme devant lui succéder M. A. W. Morris, député de Montréal, et président de la Consumers Cordage Co. Le nom de M. Morris, qui, l'année dernière a proposé à la chambre l'imposition de la taxe directe sur le fond des immeubles, est indissolublement lié à la question de la réforme fiscale, et du dégrèvement du commerce. Le choix de ce député indiquerait une nouvelle orientation de la politique fiscale de la province ; il serait, en conséquence, bien accueilli par le commerce et l'industrie, car il est évident que, après sa motion de l'année dernière, il ne pourrait accepter un portefeuille dans un cabinet opposé diamétralement au principe de cette motion.

La véritable solution de l'imbroglio causé par le contrat du charbon du comité de l'aqueduc de Montréal avec Cohen & Cie, nous paraît être celle-ci : une reconsidération du vote du conseil approuvant le rapport du comité et la demande de nouvelles soumissions. Il est possible que cette solution expose la ville à payer des dommages-intérêts à MM. Cohen & Cie ; mais puisque ces Messieurs ont obtenu le contrat à \$1.00 par tonne de plus que les plus bas soumissionnaires, la cité pourrait, en acceptant de nouvelles soumissions à \$1.00 de moins, avoir une marge suffisante pour payer ces dommages. Et le procès en dommages aurait cet avantage de forcer Cohen & Cie à faire la preuve des bénéfices qu'ils peuvent réaliser sur ce contrat, ce qui serait de nature à édifier complètement le public sur les agissements du comité. D'un autre côté quand même la cité se-